

Demande d'une licence d'entrepreneur

Entreprise domiciliée à Terre-Neuve et exemptée du processus d'évaluation des compétences professionnelles

PERSONNE MORALE

Type de demande	<input type="checkbox"/> Délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> Modification d'une licence : _____		_____ <small>Réservé à la RBQ</small>
	A N° de licence ou de dossier		
1 Identification de l'entreprise			
B	_____ Nom de l'entreprise		
C	_____ Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)		
	_____ Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)		
D	_____ NEQ (numéro d'entreprise du Québec)		
Adresse physique du siège social de l'entreprise (Une case postale seule n'est pas acceptée.)			
E	_____ N°	_____ Rue	_____ Bureau/appartement
	_____ Municipalité	_____ Province	_____ Code postal
	_____ Ind. rég. N° de téléphone	_____ Poste	_____ Ind. rég. N° de télécopieur (facultatif)
	_____ Ind. rég. N° de cellulaire (facultatif)	_____ Courriel (facultatif)	

A N° de licence ou de dossier
Inscrivez votre numéro de licence s'il s'agit d'une demande de modification d'une licence existante ou encore votre numéro de dossier si vous le connaissez.

B Nom de l'entreprise
Inscrivez le nom figurant sur votre enregistrement à la Consumer and Commercial Affairs Branch du Department of Government Services ou sur le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc.
Exemple : Les Constructions Labrador limité

C Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)
Inscrivez les autres noms utilisés au Québec reliés à vos activités de construction, et figurant sur la déclaration d'immatriculation enregistrée au Registraire des entreprises du Québec.

D NEQ (numéro d'entreprise du Québec)
Indiquez votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) que vous avez demandé au Registraire des entreprises (le numéro débute par 11). Sinon, joignez une copie du certificat de constitution ou de la convention entre actionnaires. Si vous n'êtes pas immatriculé, cela devra être fait dans les 60 jours après le début des travaux.

E Adresse physique
Pour bénéficié de l'entente, l'adresse physique de l'entreprise doit être située à Terre-Neuve.

Personne morale : Entreprise formée par certificat de constitution, statuts, lettres patentes, etc., notamment sous le régime de la Loi sur les compagnies ou selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Toute entreprise incorporée est une personne morale. Les personnes détenant des actions de la personne morale s'appellent actionnaires.

RÉSERVÉ À LA RBQ
1- _____ N° de demande



A 1.1 Déclarations obligatoires de l'entreprise

Au cours des 5 dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur (OPC) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (CSST) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (CCQ) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non

B d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

1.2 Sous-catégories demandées par l'entreprise

C Sous-catégories visées	D Pièce justificatives
Sous-catégorie n° _____	_____
Sous-catégorie n° _____	_____
Sous-catégorie n° _____	_____
Sous-catégorie n° _____	_____
Sous-catégorie n° _____	_____

A Déclarations obligatoires

- Important : Vous devez répondre à toutes les questions.
- Les actes criminels : La personne morale doit indiquer si elle a été déclarée coupable, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.
- Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, elle a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Equifax Canada inc.

B Les lois fiscales visées sont notamment :

- au fédéral, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'assurance-emploi;
- au Québec, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, la Loi sur les impôts, la Loi sur l'administration fiscale et la Loi sur la taxe de vente du Québec.

C Vous devez être enregistré depuis au moins cinq ans auprès de la Commercial and Corporate Affairs Branch du Department of Government Services and Lands de Terre-Neuve. Inscrivez les numéros des sous-catégories demandées ainsi que les pièces justificatives présentées à l'appui pour chacune.

D Pièces justificatives

Vous avez la responsabilité de démontrer que votre entreprise a acquis l'expérience requise pour exécuter les travaux autorisés par la sous-catégorie demandée. Aussi, vous devez, pour chaque sous-catégorie demandée, compléter une fiche décrivant chacun des projets que vous avez réalisés (remplir l'annexe 3). De plus, sur les contrats ou factures présentés à l'appui de votre demande, vous devez identifier les travaux pertinents à la sous-catégorie demandée. Vous devez vous assurer que la description est précise, complète et représentative de la sous-catégorie.

! Toute entreprise de construction domiciliée à Terre-Neuve qui ne remplit pas la condition d'exemption doit se conformer aux exigences du processus d'évaluation des compétences professionnelles et utiliser le formulaire régulier de demande d'une licence d'entrepreneur.

A 2 Identification des dirigeants

2.1 Identification

B M. Mme
 Personne morale/société (Annexe 2 obligatoire à remplir)

C Nom à la naissance _____ Prénom _____ Date de naissance **D** _____
ANNÉE MOIS JOUR

E Nom de l'entreprise ou de la société _____
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) _____

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N° _____ Rue _____ Appartement _____
Municipalité _____ Province _____ Code postal _____
Ind. rég. N° de téléphone _____ Ind. rég. N° de télécopieur _____ Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire) _____

F 2.2 Statut

- Actionnaire _____ % des droits de vote rattachés aux actions **G** Administrateur (Membre du CA)
 Dirigeant (Ex. : Président, vice-président, secrétaire-trésorier, non-membre du CA, etc.)

A Dirigeant
Dirigeant : Un administrateur, un dirigeant, un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote rattachés aux actions. Il peut s'agir également d'une personne faisant partie de la direction du conseil d'administration (président, vice-président, secrétaire ou trésorier).

B M., Mme, Personne morale/société
Cochez M., Mme ou Personne morale/société. Cochez un seul de ces statuts. Si vous cochez Personne morale/société, vous devez remplir l'annexe 2 de ce formulaire.

C Nom à la naissance et prénom
S'il s'agit d'une personne physique, il est important d'indiquer le nom à la naissance et le prénom.

D Date de naissance
Si le dirigeant est une personne physique, il est important d'indiquer la date de naissance.

E Nom de l'entreprise ou de la société
Si le dirigeant est une personne morale ou une société, il est important d'indiquer le nom juridique.

F Statut
Indiquez si le dirigeant est actionnaire (et son pourcentage de droits de vote rattachés aux actions), dirigeant ou administrateur.

G Actionnaire
Dans une compagnie, un actionnaire est une personne physique ou morale qui est propriétaire des actions émises par celle-ci, sans égard à leur catégorie. Les actions sont les titres négociables émis par une compagnie. Cette section concerne uniquement les actionnaires qui ont 10% et plus des droits de vote rattachés aux actions.

! Chaque dirigeant doit fournir une copie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par une autorité gouvernementale.
Ex. : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo

2 Identification des dirigeants (suite)

2.1 Identification

M. Mme

Personne morale/société (Annexe 2 obligatoire à remplir)

_____ Réservé à la RBQ
ANNÉE MOIS JOUR
Date de naissance

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise ou de la société

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

_____ Appartement

N°

Rue

Appartement

_____ Province Code postal

Municipalité

Province

Code postal

_____ Ind. rég. N° de téléphone

_____ Ind. rég. N° de télécopieur

_____ Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

2.2 Statut

Actionnaire _____ % des droits de vote rattachés aux actions

Administrateur (Membre du CA)

Dirigeant (Ex. : Président, vice-président, secrétaire-trésorier, non-membre du CA, etc.)

2 Identification des dirigeants (suite)

2.1 Identification

M. Mme

Personne morale/société (Annexe 2 obligatoire à remplir)

_____ Réservé à la RBQ
ANNÉE MOIS JOUR
Date de naissance

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise ou de la société

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

_____ Appartement

N°

Rue

Appartement

_____ Province Code postal

Municipalité

Province

Code postal

_____ Ind. rég. N° de téléphone

_____ Ind. rég. N° de télécopieur

_____ Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

2.2 Statut

Actionnaire _____ % des droits de vote rattachés aux actions

Administrateur (Membre du CA)

Dirigeant (Ex. : Président, vice-président, secrétaire-trésorier, non-membre du CA, etc.)

A 2.3 Déclarations obligatoires des dirigeants

- A ▶ **Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable au cours des 5 dernières années :**
- d'un acte criminel ? Oui Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non
Veuillez inscrire le nom du dirigeant concerné : _____
- B ▶ **Au cours des dernières années, l'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il déclaré une faillite personnelle ?** Oui Non
Veuillez inscrire le nom du ou des dirigeants concernés : _____
- C ▶ **Au cours des 3 dernières années, l'un des dirigeants de l'entreprise était-il dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite ?** Oui Non
Veuillez inscrire le nom du ou des dirigeants concernés : _____
- D ▶ **Est-ce que l'un des dirigeants de l'entreprise a été dirigeant d'une société ou une personne morale dans les 12 mois précédant la cessation d'activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale ?** Oui Non
Si oui, indiquez sur une feuille en annexe le nom de la société ou de la personne morale, son numéro de licence et la cause de la cessation.
- E ▶ **Au cours des 5 dernières années, parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel ?** Oui Non
Veuillez inscrire le nom du ou des dirigeants concernés : _____
Veuillez inscrire le nom de l'entreprise concernée : _____

A

Important :

Vous devez répondre à toutes les questions.

Les actes criminels :

Les dirigeants doivent indiquer s'ils ont été déclarés coupables, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, elle a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

3 Identification des actionnaires détenant moins de 10% des droits de vote rattachés aux actions

- A** Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les actionnaires détenant **moins de 10% des droits de vote rattachés aux actions**.
Si vous avez coché cette case, passez à la section 4.

L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant **moins de 10% des droits de vote rattachés aux actions**?
 Oui Non Si vous avez répondu non, passez à la section 4.

3.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société **B**

Réservé à la RBQ

% des actions **C**

D Nom à la naissance Prénom ANNÉE MOIS JOUR Date de naissance

E Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

A
Actionnaires
La personne morale doit fournir à la RBQ les noms de tous ses actionnaires, leur adresse et leur date de naissance.

C
% des actions
Indiquez le pourcentage de droits de vote rattachés aux actions que détient l'actionnaire.

D
Nom à la naissance et prénom
S'il s'agit d'une personne physique, il est important d'indiquer le nom à la naissance, le prénom et la date de naissance.

B
M., Mme, Personne morale/société
Cochez M., Mme ou Personne morale/société. Cochez un seul de ces statuts. Si vous cochez Personne morale/société, vous devez remplir l'annexe 2 de ce formulaire.

E
Nom de l'entreprise
S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, il est important d'indiquer le nom juridique de la personne morale ou de la société.

3.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

% des actions

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. N° de téléphone

Ind. rég. N° de télécopieur

Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

3.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

% des actions

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. N° de téléphone

Ind. rég. N° de télécopieur

Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

3.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

% des actions

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. N° de téléphone

Ind. rég. N° de télécopieur

Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

A 3.2 Déclarations obligatoires

Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable au cours des 5 dernières années :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

Veuillez inscrire le nom du ou des actionnaires concernés : _____

A

Important :

Vous devez répondre à toutes les questions.

Les actes criminels :

Les actionnaires doivent indiquer s'ils ont été déclarés coupables, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, elle a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

4 Identification des actionnaires détenant des actions sans droit de vote

Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les actionnaires détenant **des actions sans droit de vote**.

Si vous avez coché cette case, passez à la section 5.

A L'entreprise a-t-elle des actionnaires détenant **des actions sans droit de vote**? Oui Non
Si vous avez répondu non, passez à la section 5.

4.1 Identification de l'actionnaire

Réservé à la RBQ

B M. Mme Personne morale/société **C**

Nom à la naissance Prénom Date de naissance (ANNÉE MOIS JOUR)

D Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N° Rue Appartement
Ville, village ou municipalité Province Code postal
Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

A **Actionnaires**
La personne morale doit fournir à la RBQ les noms de tous ses actionnaires, leur adresse et leur date de naissance.

B **Nom à la naissance et prénom**
S'il s'agit d'une personne physique, il est important d'indiquer le nom à la naissance, le prénom et la date de naissance.

C **M., Mme, Personne morale/société**
Cochez M., Mme ou Personne morale/société. Cochez un seul de ces statuts. Si vous cochez Personne morale/société, vous devez remplir l'annexe 2 de ce formulaire.

D **Nom de l'entreprise**
S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, il est important d'indiquer le nom juridique de la personne morale ou de la société.

4.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

4.1 Identification de l'actionnaire

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

A 4.2 Déclarations obligatoires

Parmi les actionnaires que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable au cours des 5 dernières années :

- d'un acte criminel ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
- d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
- d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

Veillez inscrire le nom du ou des actionnaires concernés : _____

A **Important :**

Vous devez répondre à toutes les questions.

Les actes criminels :

Les actionnaires doivent indiquer s'ils ont été déclarés coupables, dans les cinq dernières années, de tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction. La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, elle a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

5 Identification des prêteurs - Chaque prêteur doit remplir l'annexe 1 « Déclaration du prêteur »

- Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les prêteurs.

Si vous avez coché cette case, passez à la section 6.

- A** L'entreprise a-t-elle des prêteurs ? Oui Non
Si vous avez répondu non, passez à la section 6.

5.1 Identification du prêteur

Réservé à la RBQ

B M. Mme Personne morale/société

C Nom à la naissance _____ Prénom _____ Date de naissance _____
ANNÉE MOIS JOUR

D Nom de l'entreprise _____ NEQ (numéro d'entreprise du Québec) _____

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N° _____ Rue _____ Appartement _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____

Ind. rég. N° de téléphone _____ Ind. rég. N° de télécopieur _____ Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire) _____

- A** **Prêteurs**
- Vous devez identifier tous les prêteurs, au terme d'un contrat de prêt d'argent, autres que les institutions bancaires, les caisses populaires et les caisses d'économie, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie ou d'épargne. De plus, cette disposition ne vise pas les comptes clients des fournisseurs de services et de matériaux, les avances des actionnaires, les marges et les cartes de crédit, ou les crédits-bails.
 - L'entreprise (personne morale) doit fournir à la RBQ la liste de ses prêteurs.
 - Chaque prêteur doit remplir l'annexe 1 « Déclaration du prêteur ».
 - Le prêt qui est prévu aux nouvelles dispositions ne concerne que le prêt d'argent, ce qui exclut le prêt de biens.

- B** **M., Mme, Personne morale/société**
- Cochez M., Mme ou Personne morale/société. Cochez un seul de ces statuts.

- C** **Nom à la naissance et prénom**
- S'il s'agit d'une personne physique, il est important d'indiquer le nom à la naissance, le prénom et la date de naissance.

- D** **Nom de l'entreprise**
- S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, il est important d'indiquer le nom juridique de la personne morale ou de la société.

5.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

5.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

5.1 Identification du prêteur

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

ANNÉE MOIS JOUR

Nom à la naissance Prénom Date de naissance

Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N° Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

6 Cautionnement original de licence obligatoire

A

Nom de la compagnie de la caution

N° du cautionnement

S'il s'agit d'une demande de licence et que vous avez choisi SEULEMENT les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la section 1.2 du formulaire, vous n'avez pas à fournir un cautionnement de licence.

7 Déclaration formelle du dirigeant

Je déclare que je demande la licence ou la modification de la licence pour le compte de la personne morale identifiée à la partie 1 et que je suis désigné par celle-ci pour signer cette demande.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande incluant ses annexes sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de l'entreprise, de ses dirigeants et ses actionnaires.

Nom _____ Prénom _____

Signature _____

ANNÉE MOIS JOUR
Date de la signature _____

Faire une fausse déclaration constitue une infraction.

La RBQ peut en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, la RBQ a notamment conclu des ententes avec la Sûreté du Québec et la société Équifax Canada inc.

A

Cautionnement

Inscrivez le nom de la caution (nom de la compagnie ou de l'association qui émet le cautionnement) et le numéro qui figure sur votre document attestant votre cautionnement. L'original d'un cautionnement de licence par entrepreneur de construction est exigé et doit être déposé à la RBQ par l'entreprise ou par la caution elle-même.

La compagnie qui émet la caution doit être enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Référez-vous au dépliant « Le cautionnement de licence » au besoin.

Paiement

Le montant total est payable par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances ou à la Régie du bâtiment du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la RBQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

Direction des relations avec la clientèle (DRC)
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

La grille tarifaire se trouve au www.rbq.gouv.qc.ca, section Tarification.

Si vous désirez remettre votre demande en personne au comptoir de la DRC, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat-poste, par carte de débit ou en argent comptant. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

8 Documents à joindre

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

- Document **original** du cautionnement de licence
- Formulaire dûment rempli avec les signatures originales
- Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) que vous avez demandé au Registraire des entreprises. Sinon, joignez ou une copie du certificat de constitution ou de la convention entre actionnaires
- Chèque au montant exact, à l'ordre du ministre des Finances ou de la Régie du bâtiment du Québec
- Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question B de la section 2.3
- Lettre explicative si vous avez répondu oui à la question D de la section 2.3
- Preuve de l'enregistrement depuis au moins cinq ans auprès de la Commercial and Corporate Affairs Branch du Department of Government Services and Lands de Terre-Neuve
- Une copie de contrat ou de facture pour chacune des 5 dernières années pour toutes les sous-catégories demandées
- Copie d'une pièce d'identité de chaque dirigeant délivrée par une autorité gouvernementale avec photo (ex.: passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo)

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence RBQ qui peut être consulté sur le site Web www.rbq.gouv.qc.ca. La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Pour en savoir plus

Joignez la DRC par téléphone (514 873-0976 ou 1 800 361-0761) ou par courriel (drc@rbq.gouv.qc.ca).

Contactez le ministère des Services gouvernementaux de Terre-Neuve pour obtenir différents formulaires.

Department of Government Services

Consumer and Commercial Affairs Branch

Commercial Registrations Divisions

Registry of Companies

Ground Floor, East Block

Confederation Building

PO Box 8700

ST-JOHN'S, NL. A1B 4J6

Téléphone : 709 729-3317

Site Web : www.gs.gov.nl.ca/cca

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

_____ ANNÉE MOIS JOUR

 Nom à la naissance Prénom Date de naissance

 Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

 N° Rue Appartement

 Ville, village ou municipalité Province Code postal

 Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
 d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

1.1 Identification des dirigeants du prêteur (Si le prêteur est une personne morale ou une société)

M. Mme Personne morale/société

Réservé à la RBQ

_____ ANNÉE _____ MOIS _____ JOUR
 Nom à la naissance Prénom Date de naissance

 Nom de l'entreprise NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
 (Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

 N° Rue Appartement

 Ville, village ou municipalité Province Code postal

 Ind. rég. N° de téléphone Ind. rég. N° de télécopieur Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non
 d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non
 d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

2 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou une société, je suis autorisé à signer au nom du prêteur.

 Nom Prénom

 Signature originale obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur Date de la signature

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence RBQ qui peut être consulté sur le site Web www.rbq.gouv.qc.ca. La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Annexe 2

1 Identification des dirigeants de la personne morale ou la société identifiée aux sections 2, 3 et 4 de ce formulaire

Nom de cette personne morale ou société

1.1 Identification des dirigeants

Réservé à la RBQ

M. Mme Personne morale/société

Nom à la naissance

Prénom

ANNÉE	MOIS	JOUR
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)

N°

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

N° de téléphone

Ind. rég.

N° de télécopieur

Ind. rég.

N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non

A

d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

A

Les lois fiscales visées sont notamment :

- au fédéral, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'assurance-emploi;
- au Québec, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, la Loi sur les impôts, la Loi l'administration fiscale et la Loi sur la taxe de vente du Québec.

1.1 Identification des dirigeants

Réservé à la RBQ

M. Mme Personne morale/société

Nom à la naissance

Prénom

Date de naissance

ANNÉE MOIS JOUR

Nom de l'entreprise

NEQ (numéro d'entreprise du Québec)

**Adresse du domicile si personne physique ou adresse physique du siège social si personne morale/société
(Une case postale seule n'est pas acceptée.)**

N°

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. N° de téléphone

Ind. rég. N° de télécopieur

Ind. rég. N° de téléphone (cellulaire)

Au cours des 5 dernières années, ce dirigeant a-t-il été déclaré coupable :

d'un acte criminel ? Oui Non

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur les impôts ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale ? Oui Non

d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec ? Oui Non

d'une infraction à toute autre loi fiscale ? Oui Non

2 Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale ou de la société identifiée à la section 2 du formulaire.

Nom

Prénom

Signature originale obligatoire du dirigeant de la personne morale ou de la société

Date de la signature

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez à la RBQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence RBQ qui peut être consulté sur le site Web www.rbq.gouv.qc.ca. La RBQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Annexe 3

1 Identification de la sous-catégorie

Nom de la sous-catégorie demandée (identifiez une seule sous-catégorie par fiche)	N° de la sous-catégorie
Contrat ou facture n° : _____	

1.1 Identification des travaux

Numéro du contrat : _____	
_____	ANNÉE MOIS
Nom du client	Date des travaux

Les travaux sont relatifs à : (Cochez un seul des choix suivants)

- un bâtiment utilisé ou destiné à être utilisé pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, y compris aux matériaux, aux installations et aux équipements de ce bâtiment;
- un des équipements suivants destinés à l'usage du public :
 1. une estrade, une tribune ou une terrasse extérieure dont le niveau le plus élevé, par rapport au sol, excède 1,2 m et dont la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes;
 2. une tente ou une structure gonflable extérieure visée par le chapitre I du Code de construction (D. 953-2000) et utilisée :
 - soit comme une habitation ou un établissement de soins ou de détention dont l'aire de plancher est de 100 m² et plus;
 - soit comme un établissement de réunion ou un établissement commercial dont l'aire de plancher excède 150 m² ou la charge d'occupants est supérieure à 60 personnes;
 3. un belvédère construit en matériau autre que du remblai et constitué d'une plate-forme et dont la superficie totale excède 100 m² ou dont la charge totale d'occupants est supérieure à 60 personnes y compris ses moyens d'accès;
 4. un ascenseur, un monte-charge, un petit monte-charge, un escalier mécanique, un trottoir roulant ou un monte-matériaux;
 5. un appareil élévateur visé par la norme CAN/CSA B355-00;
 6. un appareil élévateur visé par la norme CAN/CSA B613-00;
 7. une remontée mécanique ou un convoyeur visé par la norme CAN/CSA Z98-01;
- une des installations suivantes non rattachées à un bâtiment :
 - une installation électrique;
 - une installation destinée à utiliser, à entreposer ou à distribuer du gaz;
 - une installation sous pression;
 - une installation de plomberie;
 - une installation de protection contre la foudre;
- une installation d'équipement pétrolier;
- un ouvrage de génie civil.

2.1 Description des travaux

Description de la partie des travaux exécutés pertinente à la sous-catégorie demandée :
(Fournir un résumé bref et complet des travaux exécutés)
